Impôt et droit de vote

Hubertine Auclert — Discours
Hubertine Auclert
Recueil de discours, p. 6

> *Messieurs, vous savez qu'il existe entre l'impôt et le vote une si grande corrélation que jusqu'en 1848 le cens a été la condition du vote. C'est un principe de notre droit français, que l'impôt doit être voté par celui qui le paie.*

J'ai légalement revendiqué mon droit de vote, je suis dans les conditions requises pour l'exercer, cependant, quand j'ai demandé ma carte d'électeur on m'a répondu que je n'avais pas de droits, que je ne comptais pas parce que j'étais une femme !...

Comment se fait-il alors qu'on me réclame, à moi qui ne compte pas, des contributions ? C'est illogique, attendu que je ne puis à la fois être rien et quelqu'un. Je ne puis être inexistante quand il s'agit de voter et existante quand il s'agit de payer.

J'ai voulu porter cette question devant vous, messieurs, parce que vous êtes un tribunal obligé de motiver vos jugements ; et que la discussion étant contradictoire entre l'organe du gouvernement et moi ; vous et par vous tout le public, devant ce débat porté si haut, sera obligé de peser ce que valent les arguties de texte devant les arguments de raison.

Or, la raison enseigne que tout argent déboursé doit avoir son emploi contrôlé par la personne qui le débourse.

Je ne réclame pas de dégrèvements d'impôts pour avoir la satisfaction de ne rien payer. Je ne demanderais pas mieux que de participer aux charges qui incombent aux habitants de mon pays, mais je veux jouir des droits qui découlent de ces charges. Si je suis contribuable ; eh bien, je veux être électeur. Ce ne sont pas ceux qui ont pour mission de rendre la justice qui peuvent me blâmer de la demander.

On vous dit, que si vous me dispensiez de payer les contributions, l'année prochaine d'autres femmes réclameraient, puis d'autres et d'autres encore ; si bien, qu'en peu de temps, il se produirait un sensible déficit dans les recettes de l'impôt.

Tant mieux, si cela arrivait, car alors les hommes voyant qu'ils ne peuvent se passer de notre apport se décideraient à compter avec nous, à nous traiter en associées et non plus en esclaves rançonnées. Si un déficit se produisait, les hommes s'empresseraient de remplacer le régime de droit masculin existant, par une constitution réellement basée sur l'égalité des hommes et des femmes devant le devoir.